MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP 19-2-85434983

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL: 100f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
(7) 895 48 48

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
31 Janvier 1985 N° de série continue 290 Bulletin n° 2

ARBRES FRUITIERS

Arboriculteurs, pendant la période hivernale actuelle n'oubliez pas :

- La taille avec ses mesures prophylactiques (nettoyages divers)
- Les traitements d'hiver, qui limitent ou éliminent dès le départ les infestations du printemps :

LA TAILLE

Elle doit toujours s'accompagner de l'élimination des bois morts ou dépérissants et des fruits momifiés, puis de leur incinération immédiate afin d'éliminer les sources de réinfestation.

Elle sera suivie par une protection des plaies à l'aide de :

- Oxyde de mercure : Kankertox 3 - Santar
- Oxyquinoléate de cuivre : Quinoléate 400
- Triadiméfon : Bayleton pâte

LES TRAITEMENTS D'HIVER

Ils doivent être effectués par temps sec et sans vent, pendant le repos végétatif. Il est nécessaire d'utiliser une forte pression et de bien mouiller.

Les principaux produits employés sont :

Les Colorants Nitrés ou DNOC : intéressants car agissant sur ennemis très divers : larves et oeufs d'acariens et d'insectes, psylles, cochenilles, algues, mousses et lichens. La dose à employer est de 600 g de matière active/hl.

Les huiles jaunes : qui sont des colorants nitrés avec huiles d'anthracène ou de pétrole. La dose de DNOC est souvent insuffisante et doit être portée à 600 g de ma/hl. On utilise 2 à 3 l/hl.
Leur action est supérieure sur les cochenilles (Pou de San José) ainsi que sur les chenilles défoliatrices, psylles, et oeufs de pucerons et acariens.

Les huiles blanches et les oléoparathions : combattent les mêmes parasites mais sont à utiliser peu avant le débourrement. Doses : 2 à 3 litres d'huile blanche par hl ; 1,5 l d'oléoparathion par hl.

Le sulfate de fer : (2 à 4 kg) est surtout utilisé contre les mousses et lichens.

Le phénol (lysol) : actif sur oeufs d'acariens et de pucerons.

PSYLLES

La situation ayant peu évolué pendant la dernière période de froid, attendre un Avis ultérieur.

P513

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

VIGNE

MALADIES DU BOIS

- Respectez les mesures préventives, elles sont primordiales (destruction bois morts et sarments...)
- EXCORIOSE : Arsénite de soude (625 g de m.a./hl)
- ESCA : Arsénite de soude (1250 g de m.a./hl)
- EUTYPIOSE : badigeonnage des plaies juste après la taille avec bénomyl ou carbendazime à 12,5 g/l

ACARIOSE, ERINOSE, COCHENILLES

Traitement d'hiver à base d'huiles jaunes.

ACARIOSE

- Dans les parcelles attaquées au printemps dernier avec :
  - . arrêt de croissance des bourgeons et des entre-noeuds
  - . aspect buissonnant de la souche
  - . puis, plus tard, avortement des grappes
- Effectuez un traitement d'hiver à base d'huiles jaunes à la dose de 2 à 3 litres/hl
  - . ces huiles jaunes, constituées d'huile d'anthracène ou d'huile de pétrole (décapantes) associées à des colorants nitrés (à effet insecticide) restent les plus efficaces.
  - . elles présentent aussi un intérêt sur érinose et sur les formes hivernantes d'araignées, et constituent la meilleure méthode de lutte contre les cochenilles.
- Traitez à forte pression en lessivant bien les ceps (traitement à la lance)
  - . n'intervenez plus après le stade B (gonflement des bourgeons)
  - . respectez les précautions d'usage et en particulier les doses préconisées par les fabricants

BLACK-ROT

Dans les parcelles atteintes pendant l'été, éliminez les grappes dessechées.

RAPPEL : l'Arsénite de soude est très toxique

- manipulez ce produit avec précaution
- respectez un délai de 2 semaines après la taille et avant le débourrement

Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous excuser si quelques uns d'entre-eux n'ont pas reçu notre dernier Bulletin, suite à un problème d'adressage.

Nous rappelons donc dans ce Bulletin les informations données précédemment et nos tarifs 1985 pour ceux qui n'auraient pas encore renouvelé leur abonnement.

AVERTISSEMENTS AGRICOLES 1985 : 5 EDITIONS

	Tarif individuel	Tarif collectif (10 abonnés au moins par édition)
- Arbo-Viti Rhône-Alpes	100 F	90 F
- Grandes Cultures	90 F	80 F
- Bas-Vivarais	100 F	90 F
- Beaujolais	65 F	55 F
- Pépinières, Jardins, Espaces Verts	60 F	55 F

. si vous choisissez 2 éditions, réduction de 10 % sur le tarif individuel (soit 171,00 Frs pour Arbo-Viti + Grandes Cultures par exemple)

Retournez ce **coupon** au Service de la Protection des Végétaux
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3.
Avec chèque bancaire ou postal à l'ordre de Régisseur des Recettes D.D.A.

☐ ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT

NOM : .... PRENOM : .... Tél. : ....

ADRESSE COMPLETE : ....

.... Code Postal |_|_|_|_|_| Bureau distributeur ....

Type d'activité ______________________

P514

Edition(s) choisie(s) : Arbo-Viti ☐ Grandes Cultures ☐ Bas-Vivarais ☐
Beaujolais ☐ Pépinières ☐